Le mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,

Les travaux entrepris il y a un an à la salle des fêtes touchent à leur fin et nous pouvons être satisfaits du résultat. Tenir à votre disposition des équipements en bon état fait aussi partie de nos prérogatives. L'année 2022 sera placée sous le signe de la continuité avec la rénovation de la cour de la Mairie, afin de donner un aspect accueillant à l'entrée du bourg.

Nous suivons le budget de la commune de près et n'avons pas prévu de hausse significative des impôts locaux. L'enfouissement du réseau électrique sur la route de Lisieux est prévu cette année, tout comme la rénovation de certains chemins. L'équipe du Conseil Municipal est à pied d'œuvre pour mener à bien tous ces projets.

Bien cordialement,

Jacky LESAULNIER

Noël des enfants

Le 18 Décembre dernier, le Père Noël avait fait le déplacement à Saint-Pierre-de-Cormeilles pour remettre un petit cadeau une semaine avant l'heure aux enfants de moins de 6 ans (une vingtaine d'entre eux avaient répondu à l'invitation).

Noël des enfants

Si certains enfants ne voyaient aucun problème à prendre la pose auprès du bonhomme rouge, d'autres en revanche n'osaient pas l'approcher !
Il a tout de même réussi à en amadouer certains avec un sachet de bonbons !

Consignes pour le tri sélectif

Des dépôts sauvages d'ordures ou de cartons sont régulièrement constatés (comme ici sur le parking de la Mairie au moment des fêtes de fin d'année), aussi nous paraît-il essentiel de rappeler les consignes de tri sélectif.

Le seul point de collecte de la commune se trouve sur le parking de la Mairie (2 colonnes de tri : verre et fibreux).

On ne peut mettre dans la colonne d'apport volontaire « fibreux » que les papiers en tout genre (journaux, magazines, enveloppes, etc) et les cartonnettes (boîtes à biscuits, boîtes à œufs, boîtes de céréales, boîtes à pizza, etc).

Les gros cartons doivent être obligatoirement emmenés à la déchetterie de Cormeilles. Les horaires et conditions d'accès sont indiqués sur le site de la Communauté de Communes : www.lieuvinpaysdauge.fr

Les bouteilles, flacons et bidons en plastique, les briques alimentaires et les films étirables, les emballages en métal, vont pour leur part tous dans la poubelle jaune.

Consignes pour le tri sélectif

A bien étudier la fiche performance tri de notre commune, mise au point par le SDOMODE (**S**yndicat de **D**estruction des **O**rdures **M**énagères de l'**O**uest du **D**épartement de l'**E**ure), il apparaît que l'on trie un peu mieux le papier et les cartonnettes à Saint-Pierre-de-Cormeilles que dans le reste du territoire du SDOMODE (14 kilos par habitant sur un an). Pour ce qui est des emballages et du verre par contre, on peut mieux faire ! Est-ce que plus de vigilance par rapport au tri de nos déchets ne pourrait pas faire partie de nos bonnes résolutions pour 2022 ? Il en va du respect des autres et du bien-être de tous.

Pour rappel, vous pouvez obtenir des sacs jaunes en Mairie.

Si vous souhaitez vous procurer un bac jaune, n'hésitez pas à prendre contact avec la Communauté de Communes au 02.32.46.80.88, du lundi au vendredi.

Travaux à la salle des fêtes

Les travaux d'accessibilité et de mise aux normes de la salle des fêtes touchent à leur fin. En effet, après plus d'un an de travaux, la salle communale s'est refait une beauté (bien méritée). Réfection de la toiture, rénovation extérieure et accès pour handicapés modernisent son apparence. Quant à l'intérieur, nouvelles peintures, nouveau revêtement de sol, nouvel éclairage, création de toilettes pour handicapés, pour (re)faire de cet endroit un lieu accueillant et convivial.

Il vous sera de nouveau possible de louer la salle des fêtes à partir de début Avril (conditions de location et tarifs sur le site internet, rubrique Vivre à Saint-Pierre-de-Cormeilles).

Un peu de sport

Si nous avions dit un jour que nous parlerions de Pékin dans cette Gazette, qui l'aurait cru ?! Eh bien voilà chose faite ! Certains d'entre vous ont pu suivre les exploits des athlètes français aux derniers Jeux Olympiques d'Hiver qui se sont déroulés en Chine (14 médailles pour la France grâce à eux tout de même !).

Figurez-vous que l'arrière-grand-mère de l'une de ces athlètes était native…de notre commune (source : Généanet). Anaïs BESCOND, grande championne du biathlon en relais et relais mixte, a en effet une aïeule originaire de Saint-Pierre-de-Cormeilles ! Née en 1987 à Aunay-sur-Odon dans le Calvados, Anaïs BESCOND part s'installer dans sa jeunesse avec ses parents dans le Jura (malgré un chauvinisme assumé, il faut admettre qu'elle a certainement plus facilement pratiqué sa passion sur les pentes enneigées franc-comtoises qu'en Normandie !).
A partir de 2011, elle devient habituée des podiums olympiques et mondiaux : de nombreuses fois médaillée de bronze et d'argent en relais, relais mixte et poursuite, elle remporte finalement l'or en 2016 aux Championnats du Monde à Oslo et en 2018 aux Jeux Olympiques de Pyeongchang. Une petite voix aurait tendance à nous murmurer à l'oreille que cette condition physique exceptionnelle est sans doute due au bon air de son enfance, mais son travail et son courage ont certainement été plus efficaces ! Même si elle n'a pas ramené de médaille des Jeux Olympiques cette année, l'important n'est-il pas d'avoir participé, comme le disait le Baron Pierre de COUBERTIN ?

Taille des haies

Afin de ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant leur période de nidification, il est recommandé de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 Mars au 31 Juillet.
Nous tenons à vous rappeler qu'il est important de tailler sa haie pour lui conserver un port dense et une hauteur raisonnable. N'oublions pas qu'une haie trop haute empêche le remplacement et l'entretien des câbles électriques et téléphoniques.

Elections à venir

L'élection du Président de la République se déroulera les dimanches 10 et 24 Avril prochains. Le vote se déroulera à la Mairie qui sera ouverte de 8h00 à 18h00.

Les élections législatives, pour leur part, se dérouleront les dimanches 12 et 19 Juin prochains, aux mêmes horaires, pour la désignation des 577 députés (5 dans notre département).